

Le Port, le 05 Mai 2026

Avis d'attribution domaniale n° 2026-06 :

AOT 2026-11 pour une surface de plan d'eau au Port Ouest en faveur de la Société ROCS

Considérant la décision du directoire n°2026/032 attribuant une surface de plan d'eau de 11,92ML Quai Sud Guézé au Port Ouest, en faveur de la société ROCS, destinée à l'activité de travaux subaquatiques du navire ZEPPELIN.

Considérant l'AOT n° 2026-11 établie sur la base de la décision susvisée.

Il est proposé au directoire de publier sur le site internet du GPMDLR www.port.reunion.fr, l'avis d'attribution suivant pour une durée de **deux mois** :

« Le 10 février 2026, le Directoire du Grand Port Maritime De La Réunion a attribué à la société ROCS représentée par son Directeur Général M. BACAR FADHULI Nadjim, une emprise de plan d'eau de 11,92 ML, destinée au navire ZEPPELIN et à l'activité de travaux subaquatiques.

Le titre d'occupation est attribué à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, moyennant une redevance domaniale calculée conformément aux Tarifs et conditions d'usage des outillages publics et redevances domaniales en vigueur ».

**Le Directeur des Services
Généraux et Juridiques**

**Gilles
HAM CHOU CHONG**